

3 mars 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Cohésion territoriale :
les associations d'élus souhaitent un développement équilibré pour tous les
territoires et des services publics locaux de qualité pour chaque citoyen**

Le Traité de Lisbonne fait de la cohésion territoriale un objectif de l'Union européenne au même titre que la cohésion économique et sociale. Les enjeux liés à la définition et la portée de ce nouvel objectif sont donc essentiels pour l'orientation future des politiques communautaires. La Commission européenne a publié un livre vert et ouvert une consultation publique afin de lancer le débat sur la définition de ce concept.

Les associations membres de la Maison européenne des pouvoirs locaux français ont donc adressé à la Commission européenne leur contribution commune.

Elles rappellent que la cohésion territoriale vise à offrir à tous les territoires des opportunités de développement durable et équilibré, en prenant en compte le potentiel et les handicaps des territoires. Elle doit permettre à chaque citoyen d'être en mesure de pouvoir bénéficier de services publics de qualité à proximité de leur lieu de vie.

L'objectif de cohésion territoriale est par nature transversal et doit s'appliquer à l'ensemble des politiques communautaires (marché intérieur, transports, etc.) sans être réduit à la seule politique de cohésion. C'est pourquoi l'impact territorial de toute nouvelle initiative européenne doit ainsi être systématiquement évalué.

L'objectif de cohésion territoriale requiert une réelle gouvernance associant tous les niveaux de collectivités locales.

La politique de cohésion n'a pas pour but de compenser les conséquences négatives des autres politiques communautaires sur les territoires. Plus généralement, dans la perspective de l'après 2013, les associations françaises d'élus demandent que la politique de cohésion :

- ✓ **reste une politique communautaire à part entière et ne soit pas renationalisée,**
- ✓ **vise en premier lieu la réduction des disparités régionales et infra-régionales,**
- ✓ **continue à s'appliquer sur l'ensemble du territoire communautaire,**
- ✓ **dispose d'instruments d'intervention souples et performants,**
- ✓ **soit dotée de moyens significatifs.**

La Maison européenne des pouvoirs locaux français souhaite que la Commission européenne élabore rapidement des propositions opérationnelles en tenant compte des résultats de la consultation et en associant les associations d'élus.

** Pour lire le livre vert et les questions de la consultation :*

http://ec.europa.eu/regional_policy/consultation/terco/index_fr.htm

Pour lire la contribution : www.meplf.eu

Contacts presse :

AMF Marie-Hélène GALIN Tél. : 01 44 18 13 59	ADF Nadia SALEM Tél. : 01 45 49 60 43	AMGVF Sébastien FOURNIER Tél. : 01 44 39 34 65	FMVM Jean-Sébastien SAUVOUREL Tél. : 01 45 44 90 11	APVF Eszter PATAY Tél. : 01 45 44 99 94
---	--	---	--	--